



Syndicat des professionnelles et professionnels en milieu scolaire du Nord -Ouest

Aide-mémoire

Table des matières

- Accueil
- Le bureau exécutif du SPPMSNO
- Structure du syndicat
- Organisations affiliées
- Les unités d'accréditation
- Vos représentants syndicaux
- Activités importantes
- Représentants nationaux
- Fonctionnement et responsabilités syndicales
- Les statuts d'engagement
- Liens importants vers la convention collective
- La convention collective

♦ Accueil

Bienvenue au sein du **Syndicat des professionnelles et professionnels du Nord-Ouest (SPPMSNO)**. Votre syndicat représente fièrement tous les employés professionnels des centres de services scolaire (CSS) de l'Abitibi-Témiscamingue et du territoire cri.

N'hésitez pas à contacter la personne déléguée de votre unité.

♦ Le bureau exécutif du SPPMSNO

Présidente :

Annie Chartier
CSS de l'Or-et-des-Bois
pres@pnordouest.com

819-735-2040

Vice-présidente :

Kathy Germain
CSS de Rouyn-Noranda
vpre@pnordouest.com

438-828-5566

Vice-présidente aux affaires financières :

Annie Girard
CSS du Lac-Témiscamingue
setr@pnordouest.com

873-998-1515

Structure du syndicat



Le SPPMSNO est affilié à la Fédération des professionnelles et professionnels de l'Éducation (FPPE) qui coordonne diverses actions en vue de promouvoir et de défendre les professions tout en offrant des services de conseils juridiques.



Nous sommes également affiliés à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) qui regroupe des syndicats de divers horizons (éducation, santé, communication, etc.). Elle joue un rôle important dans la négociation nationale et la défense des principes d'égalité pour tous dans la société.



Centrale des syndicats du Québec

Pour information :
FPPE
www.fppe.qc.ca

CSQ
www.lacsq.org

Les unités d'accréditation

En tant que syndiqué, vous faites partie d'une unité d'accréditation regroupant le personnel professionnel de votre centre de service ou de votre commission scolaire. Votre syndicat, le SPPMSNO, regroupe les six unités d'accréditation suivante en Abitibi-Témiscamingue et territoire des Cris : CS Crie, CSS du Lac-Témiscamingue, CSS du Lac Abitibi, CSS de Rouyn-Noranda, CSS de l'Or-et-des-Bois et CSS Harricana.

Vos représentants syndicaux :

CSS de l'Or-et-des-Bois

Délégué : Pierre Van Eeckhout
csob@pnordouest.com

Délégué adjoint : Vincent Crépeault
da.cssob@pnordouest.com

CSS Harricana

Déléguée : Josiane Breton
csh@pnordouest.com

Déléguée adjointe : Julie Despard
dacsh@pnordouest.com

CSS du Lac-Abitibi

Délégué : Guillaume Auger-Rivest
csla@pnordouest.com

Déléguée adjointe : Nancy Lafond
dacsla@pnordouest.com

Cree School Board

Déléguée Inland : Paloma Vasquez
csb@pnordouest.com

Déléguée Coastal : Mathilde Nsunda Balu
dacsb@pnordouest.com

CSS du Lac-Témiscamingue

Délégué : Martin Thibeault
cslt@pnordouest.com

CSS de Rouyn-Noranda

Déléguée : Geneviève Trépanier
csrn@pnordouest.com

Activités importantes

Les **assemblées d'unité de la CS ou des CSS** se tiennent en général deux fois l'an. Elles servent à élire les représentants syndicaux (principal et adjoint) des unités syndicales et discuter des enjeux locaux. Le personnel délégué et délégué adjoint des six unités d'accréditation forment le conseil d'administration (CA) du SPPMSNO.

Le 4 décembre 2025 aura lieu le 18e **congrès annuel du SPPMSNO**. C'est un moment pour:

- Prendre connaissance des développements de la vie syndicale ;
- Faire du réseautage ;
- Poser des questions ;
- Participer activement aux différentes thématiques de formations pertinentes pour les membres ;
- Se ressourcer ;
- Échanger entre les personnes professionnelles des six unités syndicales.

Se tenant durant le congrès, l'**assemblée générale annuelle (AGA)** permet de :

- Faire le bilan annuel ;
- Présenter les états financiers ;
- Élire et présenter le bureau exécutif ;
- Faire la présentation des membres du conseil d'administration responsables de la gestion du SPPMSNO.

Représentants nationaux

Le **Conseil d'administration du SPPMSNO** désigne des responsables pour participer aux divers réseaux **nationaux** organisés par la Fédération (FPPE) et la CSQ, tels que : Comité d'action féministe (CAF), Comité d'action sociopolitique (CASP), le comité des jeunes (CDJ) et le comité en santé et sécurité au travail (CSST).



Fonctionnement et responsabilités syndicales

Rappelons que le syndicat n'intervient pas uniquement en cas de problème. Il s'agit d'une responsabilité partagée : vous pouvez le solliciter en tout temps pour poser vos questions, valider une démarche ou obtenir des éclaircissements.

Il est toujours préférable d'être bien informé dès le départ!

La personne déléguée et l'adjointe ont comme principales fonctions :

- De distribuer la documentation syndicale ;
- De tenir les réunions d'information et de consultation ;
- De tenir les assemblées d'unité environ deux fois l'an ;
- De participer au conseil d'administration ;
- D'assister les membres dans leurs recherches d'information et démarches en situation de litige ;
- D'enquêter sur les situations problématiques en regard de la convention collective et des lois du travail ;
- D'assurer le respect des droits du personnel professionnel.

En tant que membre, si vous êtes convoqué par les ressources humaines, vous avez le droit d'être accompagné(e) par un représentant syndical. N'hésitez pas à communiquer avec votre personne déléguée.

Les statuts d'engagement

Statut	Régulier	Remplacement	Surnuméraire
Temps plein	Plus de 26h25	35h	35h
Temps partiel	Moins de 26h25	Moins de 35h	Moins de 35h

Personnel surnuméraire

Il existe trois catégories de personnel surnuméraire : **surcroît de travail, projet spécifique et mandat ministériel**. Si vous occupez un poste surnuméraire, il est important de bien identifier la catégorie à laquelle vous appartenez, car les modalités de contrat varient selon le cas.

Attribution et progression des échelons

L'échelon salarial est déterminé en fonction de l'expérience et de la scolarité reconnues. L'avancement se fait deux fois par année, soit le 1er janvier et/ou le 1er juillet, en fonction de la date d'entrée en fonction. La progression est de deux échelons par année jusqu'au 8e échelon, puis de un échelon par année à partir du 9e.

Pièces justificatives

Vous disposez de 30 jours suivant la réception de votre lettre d'engagement pour transmettre les documents attestant de votre formation, scolarité et expérience. Ces pièces permettront d'ajuster correctement votre salaire à l'échelon qui vous correspond.

Période d'essai et permanence

Toute personne professionnelle régulière nouvellement engagée est assujettie à une période d'essai de douze (12) mois.

La permanence est obtenue après deux (2) années complètes de service continu en tant que professionnelle ou professionnel régulier à temps plein.

Remplacements et affectations

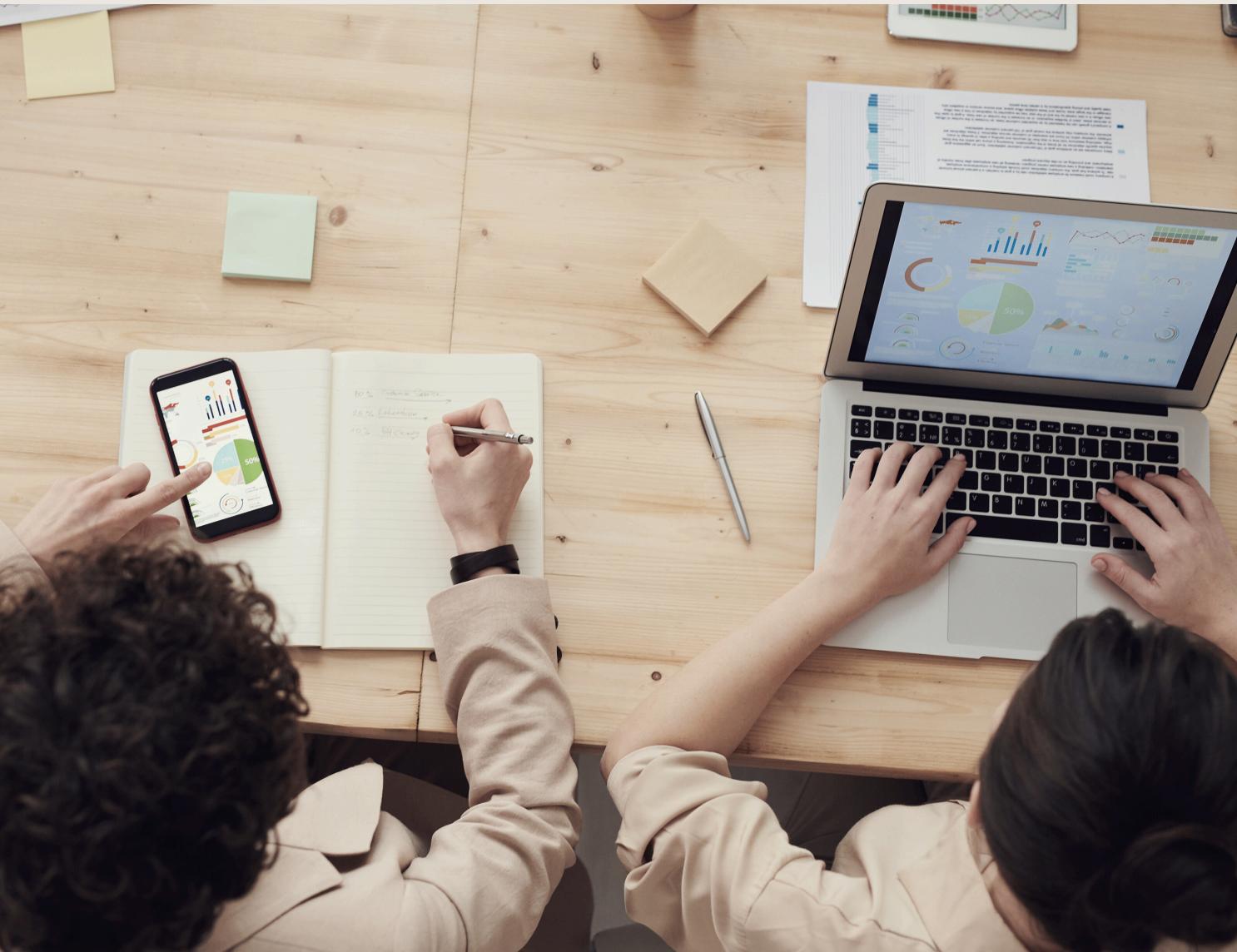
Le statut de remplaçante ou de remplaçant est encadré par la convention collective.

Le centre de services scolaire demeure responsable de l'affectation et de la réaffectation du personnel professionnel, après consultation de la personne concernée.

Engagements à durée déterminée et indéterminée

- L'engagement des professionnelles et professionnels surnuméraires ou remplaçants est conclu pour une durée déterminée et prend fin automatiquement à l'échéance du contrat.
- Pour les professionnelles et professionnels réguliers, l'engagement est à durée indéterminée et le contrat est reconduit automatiquement chaque année.

La convention collective



Sur le site de la FPPE - Convention P1

La P1 est la convention collective du personnel des centres de services scolaire francophones. Il est très important de connaître vos droits et responsabilités et de prendre l'habitude de consulter la convention collective. La table des matières est dynamique et vous permet de trouver rapidement l'information que vous cherchez.

[CONVENTION COLLECTIVE P1](#)

Sur le site de la FPPE - Convention P3

La P3 est la convention collective du personnel de la commission scolaire crie.

[COLLECTIVE AGREEMENT 2020-2023](#)

Site web du SPPMSNO :
<https://sppmsno.com/>

Page Facebook du SPPMSNO :
<https://www.facebook.com/SPPMSNO>